REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 20

Ayant pris part au vote

(vote public): 23
o Pour: 23
o Contre: 0
o Abstention: 0

Blanc : 0 Nul : 0

<u>Date de convocation</u>: **Le 28 septembre 2022**

Date d'affichage :

Le 28 septembre 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre, A 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique à Raucoules (salle du 3ème âge), sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

Excusé: Néant.

Absent: M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à une décision modificative sur l'exercice comptable 2022 du budget annexe « ateliers industriels » afin de prendre en compte plusieurs ajustements budgétaires omis ou non connus lors de la préparation des budgets 2022 (vente de la pépinière d'entreprises à Riotord).

DELIBERATION N°: DC/2022-03-10/08

OBJET DE LA SEANCE : Décision modificative 1

Budget annexe « Ateliers industriels »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

 décide les modifications suivantes en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le budget Ateliers Industriels de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2022 :

AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022031008-DE Reçu le 14/10/2022 Publié le 14/10/2022

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
Section de fonctionnement				
R-777 Quote part des subventions	- €	- €	- €	125 591,00 €
d'investissements				
Total chapitre 042 (Opérations	- €	- €	; •	125 591,00 €
d'ordres entre sections)				
D-023 Virement à la section		125 591,00€		
d'investissement (OO entre sections)				
Total chapitre 023		125 591,00 €		
TOTAL Investissement		125 591,00 €		125 591,00€
Section d'Investissement				
D-13912 Subventions Région	- €	50 003,00€	- €	- €
D-13913 Subventions Département		15 820,00€		
D-13917 Subventions Euroope		59 768,00 €		
Total chapitre 040 (Opérations	- €	125 591,00 €	- €	- €
d'ordres entre sections)				
R-021 Virement de la section de				125 591,00 €
fonctionnement (OO entre sections)				123 391,00 €
Total chapitre 021				125 591,00 €
TOTAL Investissement		125 591,00€		125 591,00€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,



Certifié exécutoire par transmission en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture